



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

8

OBJET : Exercice 2016 – Admission en non valeurs

DELIBERATION  
APPROUVEE PAR

Voix-pour

Voix-contre

À l'unanimité

Abstention(s)

Non-participation au vote

L'an deux mille seize, le six octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le vingt-neuf septembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

**17 TITULAIRES PRESENTS** : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrézy, M. SANTINI de CU GPSO, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN et M. DEWASMES de Médan, M. LE BLOAS et M. DOUNIES d'Orgeval, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. FERRU et M. ALZINA de Chambourcy.

**4 TITULAIRES ABSENTS** : M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. UDRON d'Aigremont, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

**1 POUVOIR** : M. GOURVENEK à M. BRENOT.

**SECRETAIRE** : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Trésorier principal de Poissy, en charge du Syndicat, n'a pu recouvrer totalement ou partiellement 7 titres de recettes pris en charge en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2013,

Considérant qu'il y a lieu d'admettre en non-valeurs le bordereau de produits irrécouvrables d'un montant de 156 830,13 € présenté par le Trésorier principal par courrier du 25 août 2016,

Vu l'avis du Bureau syndical du 6 octobre 2016,

Vu le bordereau de non valeurs annexé à la présente délibération,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1 :**

d'admettre en non valeurs au compte 6541 du budget syndical pour un montant de 121 448,73 € les produits irrécouvrables suivants :

Exercice 2007 : 40 269,36 € titre 82  
Exercice 2008 : 51 875,00 € titre 42  
Exercice 2008 : 6 453,70 € titre 44  
Exercice 2010 : 38,15 € titre 16  
Exercice 2011 : 22 812,52 € titre 127

**Article 2 :**

d'admettre en non valeurs au compte 6542 du budget syndical pour un montant de 35 381,40 € les produits irrécouvrables suivants :

Exercice 2009 : 15 242,81 € titre 77  
Exercice 2013 : 20 138,59 € titre 54

**Article 3 :**

dans le cas d'un permis de lotir, de recouvrer les participations correspondant au raccordement à l'égout – PRE ou PFAC – auprès des propriétaires connus au moment du raccordement et ce, dans le cas de défaut de paiement du lotisseur (titre 54 de 2013 pour 20 138,59 €).

**Article 4 :**

de donner pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

**Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**



**Karl OLIVE**

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 21 OCT. 2016  
et de la publication le : 25 OCT. 2016  
le Président

**Karl OLIVE**

TRESOR PUBLIC DE POISSY  
 DEMANDE DU 25 AOUT 2016  
 DELIBERATION DU 6 OCTOBRE 2016 - ANNEXE 1

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 24/08/2016 I / S.U.V. - S.I.A. HAUTIL Exercice 2016 Numéro de la liste 2290210811 7 pièces présentes pour un total de 156 830,13					
2007	T-82	5898--	SNC DU VIEUX CHENE	40 269,36	Combinaison infructueuse d actes
2008	T-42	704--	SCCV FEDERAL AIGREMON	51 875,00	Combinaison infructueuse d actes
2008	T-44	704--	MAISONS ILE DE FRANCE	6 453,70	Combinaison infructueuse d actes
2010	T-16	773--	LYONNAISE DES EAUX	38,15	Poursuite sans effet
2011	T-127	704--	SCI CHANTELOUP PROMOT	22 812,52	Combinaison infructueuse d actes
Total des admissions en ncn valeur à ordonnancer sur un seul mandat d'une seule ligne au compte 654				<b>121 448,73</b>	
2009	T-77	704--	SARL CVI CONSTRUCTION	15 242,81	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-54	704--	SA PATREX	20 138,59	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Total des extinctions de créance à ordonnancer sur un seul mandat d'une seule ligne au compte 6542				<b>35 381,40</b>	